

BOURGEOISIE D'EVIONNAZ



COMPTES 2014

Comptes de fonctionnement						
	Comptes Charges	2014 Revenus	Budget Charges	2014 Revenus	Comptes Charges	2013 Revenus
02	Administration générale					
020	Administration des finances					
020.32	Intérêts passifs					
020.324.01	Intérêts débiteurs	21.90			88.45	
020.32	TOTAL Intérêts passifs	21.90			88.45	
020.35	Participation à des collectivités publiques					
020.352.01	Frais administratifs de la Municipalité	1'000.00	1'000.00		1'000.00	
020.35	TOTAL Participation à des collectivités publiques	1'000.00	1'000.00		1'000.00	
020.42	Revenus des biens					
020.424.02	Intérêts créditeurs			46.70		66.65
020.42	TOTAL Revenus des biens			46.70		66.65
020	TOTAL Administration des finances	1'021.90	1'000.00	46.70	1'088.45	66.65
02	TOTAL Administration générale	1'021.90	1'000.00	46.70	1'088.45	66.65

Comptes de fonctionnement		2014 Revenus	Budget Charges	2014 Revenus	Comptes Charges	2013 Revenus
80	Agriculture					
800	Agriculture					
800.31	Biens et services	621.80				
800.314.01	Rénovation chalet alpage de la Saufla		1'000.00		899.00	
800.31	TOTAL Biens et services	621.80	1'000.00		899.00	
800.42	Revenus des biens					
800.423.02	Location de terrains			4'493.00		4'493.00
800.42	TOTAL Revenus des biens			4'493.00		4'493.00
800.43	Contributions de tiers					
800.437.03	Finance versée par les propriétaires de bétail			621.80		899.00
800.43	TOTAL Contributions de tiers			621.80		899.00
800	TOTAL Agriculture	621.80	1'000.00	5'114.80	899.00	5'392.00
80	TOTAL Agriculture	621.80	1'000.00	5'114.80	899.00	5'392.00

Comptes de fonctionnement		Comptes Charges	2014 Revenus	Budget Charges	2014 Revenus	Comptes Charges	2013 Revenus
81	Sylviculture						
810	Sylviculture en général						
810.31	Biens et services						
810.314.01	Exploitation des forêts et triage forestier	28'226.50		70'000.00		112'496.50	
810.318.05	Assurances			200.00		193.60	
810.319.01	Autres dépenses	1'875.50		2'500.00		2'406.40	
810.319.05	Impôt cantonal - communal - IFD	564.20		1'000.00		892.05	
810.31	TOTAL Biens et services	30'666.20		73'700.00		115'988.55	
810.38	Attributions aux financements spéciaux						
810.380.01	Attribution au fonds de reboisement	23'492.85		400.00		41'517.90	
810.38	TOTAL Attributions aux financements spéciaux	23'492.85		400.00		41'517.90	
810.42	Revenus des biens						
810.422.04	Intérêts du fonds de reboisement		294.85		400.00		316.65
810.42	TOTAL Revenus des biens		294.85		400.00		316.65
810.43	Contributions de tiers						
810.435.03	Vente de bois		13'274.45				55'244.65
810.439.03	Autres recettes						
810.43	TOTAL Contributions de tiers		13'274.45		30'100.00		55'244.65

Comptes de fonctionnement		Comptes Charges	2014 Revenus	Budget Charges	2014 Revenus	Comptes Charges	2013 Revenus
810.46	Subventions acquises						
810.461.08	Subventions fédérale et cantonale		38'736.15		50'000.00		98'000.00
810.46	TOTAL Subventions acquises		38'736.15		50'000.00		98'000.00
810	TOTAL Sylviculture en général	54'159.05	52'305.45	74'100.00	80'500.00	157'506.45	153'561.30
81	TOTAL Sylviculture	54'159.05	52'305.45	74'100.00	80'500.00	157'506.45	153'561.30
	Total compte de fonctionnement	55'802.75	57'466.95	76'100.00	86'500.00	159'493.90	159'019.95
	Excédent de revenus ou de charges	1'664.20		10'400.00			473.95

Comptes d'investissement		Comptes Dépenses	2014 Recettes	Budget Dépenses	2014 Recettes	Comptes Dépenses	2013 Recettes
81	Sylviculture						
810	Sylviculture en général						
810.50	INVESTISSEMENTS						
810.500.00	Achat de terrain	5'342.20					
810.50	TOTAL INVESTISSEMENTS	5'342.20					
810	TOTAL Sylviculture en général	5'342.20					
81	TOTAL Sylviculture	5'342.20					
	Total compte d'investissement	5'342.20					
	Investissements nets		5'342.20				

BILAN BOURGEOISIE

	AU 31.12.2014		AU 31.12.2013	
	Actif	Passif	Actif	Passif
B10				
Actifs				
B10.100.00	53'742.38		77'900.98	
CCP	17'466.65		0.00	
c/c Municipalité	126'042.10		84'538.35	
Raiffeisen Fonds de reboisement	77'506.50		77'508.15	
Raiffeisen c/c	13'402.45		1'330.00	
Débiteurs	111.85		123.30	
Impôt anticipé à récupérer	1'700.00		1'700.00	
Titres	1.00		1.00	
Bâtiments	2'236'657.20		2'231'315.00	
Forêts	1.00		1.00	
Biens-Fonds	1.00		1.00	
Alpages - pâturages	5'000.00		5'000.00	
Routes et chemins bourgeoisiaux	1.00		1.00	
B20				
Passifs				
B20.206.04		0.00		569.60
c/c Municipalité		30'944.35		3'637.65
Créanciers		319.20		0.00
Passifs transitoires		1'906'741.00		1'906'741.00
Fonds revalorisation des forêts		149'343.30		125'850.45
Fonds de reboisement				
B20.29				
Fortune nette				
B20.290.00		442'620.08		443'094.03
Excédent actif au 01.01.		1'664.20		-473.95
B20.290.01		444'284.28		442'620.08
Excédent de recettes/charges				
B20.29				
		2'531'632.13	2'479'418.78	2'479'418.78

Annexe au compte annuel au 31.12.2014 : néant

RAPPORT DES REVISEURS A L'ASSEMBLEE PRIMAIRE DE LA BOURGEOISIE D'EVIONNAZ

En notre qualité de réviseurs selon les articles 83 à 86 de la Loi sur les communes du Canton du Valais du 5 février 2004 (ci-après LCo) et l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004 (ci-après Ofinco), nous avons effectué l'audit du compte annuel de la Bourgeoisie d'Evionnaz comprenant le bilan, le compte administratif (compte de fonctionnement et compte des investissements) et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31.12.2014.

Responsabilité du Conseil bourgeoisial

La responsabilité de l'établissement du compte annuel conformément aux prescriptions des art. 74 et ss de la LCo ainsi que de l'Ofinco incombe au Conseil bourgeoisial. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement du compte annuel afin que celui-ci ne contienne pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil bourgeoisial est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur le compte annuel. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions de la LCo et de l'Ofinco et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que le compte annuel ne contient pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans le compte annuel. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que le compte annuel puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement du compte annuel, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation du compte annuel dans son ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, le compte annuel, pour l'exercice arrêté au 31.12.2014 est conforme aux prescriptions légales (LCo et Ofinco) et aux règlements y relatifs.

Autres constats

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales et réglementaires de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 72 et 73 de l'Ofinco et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

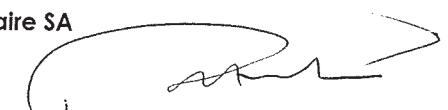
En outre nous constatons que dans le cadre de notre révision

- l'évaluation des participations et des autres éléments de la fortune financière est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'Ofinco ;
- l'endettement net de la Bourgeoise est nul. Durant l'exercice, la fortune nette a évolué de manière positive par rapport à l'année précédente ;
- selon notre appréciation, la Bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements ;
- l'entretien final avec le Conseil bourgeoisial a eu lieu.

Nous recommandons d'approuver le compte annuel qui vous est soumis.


J.-M. Bruffin
Spécialiste en finance et
comptabilité avec brevet fédéral

ECSA Fiduciaire SA


P. Héritier
Expert-comptable diplômé
(Réviseur responsable)

Sion, le 5 mai 2015